



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 11 décembre 2024, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 4 décembre 2024, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 31 représentants 46 voix
 Nombre de membres présents : 10 représentants 15 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 24 représentants 39 voix

Délibération n° BS-2024/46

Objet : Animation et actions 2025 des sites Natura 2000 isérois

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
REY Freddy	BREYTON Stéphanie
	DELPHIN Maurice
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ESCARON Dominique
DOLGOPYATOFF BURLET Céline	MICHALLET Bernard
GERIN Anne	MOREL Véronique
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	DEPINOIS Marc
	PICHON-MARTIN Bertrand

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BERANGER Nathalie à REY Freddy	CHAVAND Christelle à PICHON-MARTIN Bertrand
VIAL Cédric à REY Freddy	GUSMEROLI Stéphane à PICHON-MARTIN Bertrand
	CLOUZEAU Dominique
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	BOIX-NEVEU Arthur à BREYTON Stéphanie
WOLFF Corine à GERIN Anne	BOUZON Elodie
GUIGUE Gilbert	DUPRAZ Fabien à MICHALLET Bernard
	EGO Catherine à DOLGOPYATOFF BURLET Céline
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	LAVAL Sylvain à GERIN Anne
BÂABÂA Jimmy à BREYTON Stéphanie	POZO Jean-Christophe à MICHALLET Bernard
HABFAST Claus à ESCARON Dominique	
BONNARDON Pierre à DOLGOPYATOFF BURLET Céline	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	MOLLIERE Denis à ESCARON Dominique

Votants (en voix) : 39
 Exprimés (en voix): 39
 Pour : 39
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

**Objet : Animation et actions 2025
des sites Natura 2000 isérois**

La Région Auvergne Rhône-Alpes étant maintenant en charge de Natura 2000, en lieu et place de l'Etat, une convention de gestion a été signée pour une période de 3 ans (2024-2026). Au travers de cette convention, la Région s'engage notamment à soutenir administrativement et financièrement le Parc dans le cadre de l'animation des 3 sites Natura 2000 situés sur la partie iséroise du Parc (Marais-tourbières de l'Herrétang, Charmant Som et Hauts de Chartreuse).

L'animation et les actions pour 2025 font l'objet du plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Animation et actions	39 500 €	Région auvergne Rhône Alpes	39 500 €
Total	39 500 €	Total	39 500 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- ***D'approuver le projet et son plan de financement,***
- ***D'autoriser le Président à solliciter les subventions correspondantes,***
- ***D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.***

Ainsi fait et délibéré le 11 décembre 2024,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **13 DEC. 2024**

